

ARRETE n°2024/12/02-2

Portant désignation des membres du jury du concours d'Infirmier en soins généraux, session 2025

Le Président du Centre de gestion,

Vu le code général de la fonction publique
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des **Infirmiers en soins généraux territoriaux**,
Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des **Infirmiers en soins généraux territoriaux**,
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu l'article 6 du décret n°2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,
Vu l'article 6 de l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,
Vu le règlement intérieur des concours délibéré en date du 6 octobre 2020,
Vu la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion de Normandie,
Vu l'arrêté n°2024/07/10-2 portant ouverture du concours d'infirmier en soins généraux - session 2025

Arrête :

Article 1 - Nom des membres du jury : Le jury du concours d'Infirmier en soins généraux, session 2025, est composé de 6 membres désignés comme suit :

- Madame GAILLARD Sylvie, élue, présidente du jury
- Monsieur COUPRIT Pierre, élu
- Monsieur GUILLAND Thierry, personnalité qualifiée
- Monsieur COULIOU Gaétan, personnalité qualifiée,
- Madame BORDERIE-MOULIN Maud, fonctionnaire, représentante du CNFPT
- Madame PIEDNOIR Florence, fonctionnaire, représentante de la CAP de catégorie

A

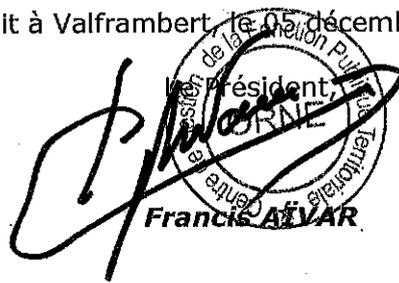
Article 2 - Président du jury : Madame GAILLARD Sylvie est désignée comme présidente du jury. En cas d'absence, Monsieur COUPRIT Pierre sera désigné comme président du jury.

Article 3 - Visio conférence : Les membres de jury peuvent assister aux réunions/délibérations afférentes au concours d'Infirmier en Soins Généraux en visioconférence.

Article 4 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

Article 5 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité réglementaire.

Fait à Valframbert, le 05 décembre 2024



Président,
Centre Territoriaux
de la Région PUI

Francis AUVAR